

problème qui, depuis déjà nombre d'années, cause ou fait l'objet de consternation au sein de la population en général, par suite des moyens employés pour la chasse aux phoques, à toutes les saisons ou à chaque année que cette chasse est permise.

Monsieur l'Orateur, on entend évidemment des arguments à l'effet que ce n'est pas pire qu'un chasseur qui va à la chasse et qui blesse un animal qui doit, par la suite, parcourir des milles, dans un état lamentable, avant de mourir.

On pourrait citer une multitude d'exemples semblables. Mais il y a une chose qu'il faut distinguer ici, nettement et clairement, ce sont les excuses ou les moyens, bref, les gestes inhumains posés dans certains secteurs.

Très souvent, à la chasse, par exemple, involontairement, on emploie certaines méthodes, mais cela n'excuse pas une procédure ou un autre moyen dans un autre domaine, comme cela se produit au cours de cette saison où l'on s'occupe principalement de se procurer les peaux de ces jeunes phoques; de plus, ça, c'est une chasse organisée, on est sur les lieux. Alors, nécessairement, on ne doit pas endurer des traitements comme ceux qui sont pratiqués dans le moment.

Je suis certain que l'honorable ministre a l'intention de proposer une mesure législative qui modifierait la loi relative à cette chasse et, pour notre part, nous pouvons assurer le ministre de toute la collaboration qu'il désirera, en autant que cela sera pour le bien public et l'emploi de moyens efficaces.

Quels moyens l'honorable ministre a-t-il l'intention de suggérer? Quelle mesure a-t-il l'intention de proposer pour indiquer les méthodes à employer? Cela relève de lui mais, de toute façon, avant de s'arrêter sur un moyen, il va lui falloir être certain que c'est le plus sûr, le plus efficace et le plus humain, de sorte que cette entreprise ne puisse continuer de la même façon.

Nous attendrons avec impatience les mesures que le gouvernement entend prendre, et j'espère que cela sera à la satisfaction de tous, ce qui éliminera justement la situation inhumaine qui se répète chaque année, lorsque la chasse aux phoques se poursuit.

• (4.50 p.m.)

[Traduction]

LA LOI SUR LES LETTRES DU CHANGE

LE PAIEMENT DE CHÈQUES LES JOURS NON-JURIDIQUES

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances) propose la 1^{re} lecture du bill n° S-14 émanant du Sénat et tendant à modifier la loi sur les lettres de change.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OTAN—RETRAIT PRÉSUMÉ DE LA FRANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Hier, j'ai interpellé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet de la note du président de Gaulle aux divers pays membres de l'OTAN. Le ministre a déclaré ne pouvoir fournir aucun renseignement sur ce point, et cependant hier, en Angleterre, des renseignements ont été donnés. Je demande au ministre: Le Canada est-il prêt à accepter l'idée du président de Gaulle selon laquelle les troupes canadiennes cantonnées en territoire français devront relever dorénavant du commandement français? Le Canada va-t-il accepter une telle proposition, qu'il y ait ou non consultation avec les autres pays?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): J'ai lu ce qui a été dit en Angleterre hier et je trouve qu'on n'a pas donné plus de précisions que nous, et cela se comprend.

Le très hon. M. Diefenbaker: Si, ils en ont donné beaucoup plus.

L'hon. M. Martin: Je ne le crois pas, d'après les renseignements fournis en Angleterre hier. Quant à la question spécifique posée, le premier ministre a déjà déclaré que la réponse serait non, le Canada n'accepterait pas cette proposition.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'AFFAIRE MUNSINGER—REMISE À LA COMMISSION D'ENQUÊTE DE LA TRANSCRIPTION DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): J'aimerais poser au ministre de la Justice une question découlant de la discussion dont on a parlé plus tôt aujourd'hui. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a une transcription de sa conférence de presse du 10 mars? Dans ce cas, consentirait-il à en joindre une copie au décret du conseil instituant la commission d'enquête? Le ministre dirait-il aussi à la Chambre s'il est prêt à comparaître comme premier témoin devant le commissaire?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je doute que cette question soit recevable. La question soulevée par le député renferme peut-être un argument. A mon sens, nous nous engagerions dans une mauvaise voie si nous permettions au député de poser cette question maintenant.

M. Lewis: En toute déférence, monsieur l'Orateur, je sais que le ministre est prêt à